



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N° 0085 / VPR DU 12 OCTOBRE 2023

Le Vice-Président de la République a assisté à la séance inaugurale de la 2^e Législature du Sénat

Le Vice-Président de la République, M. Tiémoko Meyliet KONE, représentant le Chef de l'Etat, S.E.M. Alassane OUATTARA, a assisté, ce jeudi 12 octobre 2023, à la Fondation Félix HOUPHOUET-BOIGNY pour la Recherche de la Paix de Yamoussoukro, à la séance inaugurale de la deuxième Législature du Sénat couplée avec l'ouverture solennelle de la deuxième Session ordinaire 2023 de cette Institution.

Les Sénateurs de la deuxième Législature étaient réunis autour d'un ordre du jour unique : «Élection du Président du Sénat et ouverture de la deuxième session ordinaire 2023».

L'opération de vote conduite par la doyenne d'âge, Mme Viviane ZUNON-KIPRE AMBLARD, s'est soldée par l'élection de Mme Kandia KAMISSOKO CAMARA à la Présidence du Sénat, avec 94% des suffrages exprimés.

La nouvelle Présidente de la Chambre Haute du Parlement ivoirien a dédié son élection au Président Alassane OUATTARA pour lui avoir permis, en la nommant Sénatrice après tant d'autres promotions au cours des trente dernières années, d'accéder aujourd'hui à cette haute fonction.

Mme Kandia CAMARA s'est dite très honorée d'être la première femme à présider une chambre du Parlement dans l'histoire de la Côte d'Ivoire.

Elle a, par ailleurs, rendu un hommage appuyé à son prédécesseur, M. Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, pour avoir su œuvrer, en tant que premier Président du Sénat, à en poser de solides fondations.

La nouvelle Présidente élue du Sénat a ensuite rappelé que la séance inaugurale de la deuxième Législature du Sénat coïncide avec l'ouverture de sa deuxième session ordinaire de l'année 2023. A cet égard, elle a présenté l'étendue du travail qui les attend, elle et ses collègues Sénateurs, durant cette session qui court d'octobre à décembre 2023.

Entre autres tâches, Mme Kandia CAMARA a cité : la mise en place prochaine des organes du Sénat ; l'adoption du plan d'action stratégique 2023-2027 du Sénat; la poursuite, sur toute l'étendue du territoire national, des visites de terrain des grandes infrastructures et importants chantiers de l'Etat initiée par le Sénat ; le renforcement de sa coopération avec le Sénat français et l'ouverture vers d'autres Assemblées Parlementaires de pays comme le Canada, le Brésil, le Mexique et Singapour.

Sur le plan législatif, elle a indiqué que le Sénat aura à examiner plusieurs textes, en l'occurrence : le projet de loi de finances rectificative pour l'année 2023 ; le projet de loi de règlement pour l'année 2022 ; le projet de loi de finances portant Budget de l'Etat pour l'année 2024 ; et treize autres projets de lois dont le Sénat a été saisi au cours de la première session ordinaire. Parmi ces treize projets, figurent le projet de loi portant Statut du Corps Diplomatique, le projet de loi portant Statut général de la Fonction Publique, le projet de loi portant promotion des startups numériques, etc.

Notons que le Premier Ministre, M. Patrick ACHI, le Président de l'Assemblée Nationale, M. Adama BICTOGO, des Présidents d'Institution et plusieurs personnalités ont également assisté à cette séance inaugurale.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :

Appolinaire Assa YAPI

Direction de la Communication / Département Presse et Multimédia

Tél : (+ 225) 27 20 31 45 97 – 05 05 07 71 92

E-Mail: assa.yapi@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci